



République Française

# VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville – Avenue de la République – CS 71407 – 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Service Affaires Générales

Pôle arrêtés

23/AR33

Visa de M. MEONI

Directeur Général des Services

Visa de Mme MANA

Chef du Service Affaires Générales

Publié Le 04 MAI 2023

## 23/AR33 DELEGATION DE FONCTIONS ET SIGNATURE A MADAME VIRGINIE PIN, 6<sup>ème</sup> ADJOINT AU MAIRE

Josée MASSI, Maire de TOULON,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L2122-18, L2122-20 à L2122-23, et notamment son article L2122-18 qui prévoit que le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

**VU** la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique et son décret n°2014-90 du 31 janvier 2014, Chapitre II, article 6,

**VU** l'élection des conseillers municipaux du 15 mars 2020,

**VU** le Procès-Verbal de la Séance Publique du Conseil Municipal du 3 mai 2023 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire et des Adjoints,

**VU** le courrier de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique adressé en date du 15 avril 2021 à Madame Virginie Pin, 6<sup>ème</sup> Adjoint au Maire,

**ATTENDU** qu'il convient, dans un souci de bonne administration, de procéder à l'attribution de délégations et de prendre des mesures de précaution afin d'éviter tout conflit d'intérêts,

### ARRETE

#### ARTICLE 1 :

Madame Virginie PIN, 6<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, reçoit délégation de fonctions dans les domaines :

- ASSURANCES
- EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
- SECTEURS 6 ET 7 (Centre-Ville)

En cette qualité, dans le cadre des Pouvoirs du Maire, autres que ceux qui résulteraient de l'article L2122-22 du CGCT, elle reçoit délégation pour suivre les affaires se rapportant aux domaines précités et, signer à ce titre :

Tous les actes d'administration, courriers et pièces suivants :

- les pièces financières et comptables à l'exclusion des bordereaux de mandats de dépenses et de titres de recettes,
- la légalisation des signatures dans les conditions prévues à l'article L2122-30 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet,
  - tout document d'administration générale relatif à ses fonctions,
  - les correspondances diverses et tout acte nécessaire à la prise de décisions dans les domaines délégués,
  - les certificats administratifs,
  - les certificats d'affichage,
  - les bons de commande non issus de marchés publics,
- toutes correspondances et décisions se rattachant au domaine des assurances,*
- les décisions d'octroi et de refus des demandes de protection fonctionnelle, les décisions d'indemnisation des agents bénéficiant de la protection fonctionnelle et tout document nécessaire à l'exécution des décisions se rapportant à ce domaine.*

## **ARTICLE 2 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Virginie PIN, 6<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, Madame Béatrice GRASSET, Conseillère Municipale Déléguée, assurera l'exercice de la délégation :

### **- EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES**

En cette qualité, dans le cadre des Pouvoirs du Maire, autres que ceux qui résulteraient de l'article L2122-22 du CGCT, elle reçoit délégation pour suivre les affaires se rapportant au domaine précité et, signer à ce titre :

Tous les actes d'administration, courriers et pièces suivants :

- les pièces financières et comptables à l'exclusion des bordereaux de mandats de dépenses et de titres de recettes,
- la légalisation des signatures dans les conditions prévues à l'article L2122-30 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet,
- tout document d'administration générale relatif à ses fonctions,
- les correspondances diverses et tout acte nécessaire à la prise de décisions dans le domaine délégué,
- les certificats administratifs,
- les certificats d'affichage,
- les bons de commande non issus de marchés publics.

## **ARTICLE 3 :**

Madame Virginie PIN, 6<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, n'exerce aucune compétence concernant toute affaire de la Ville ayant un intérêt avec son cabinet d'avocat ou ses clients.

Si toutefois un conflit d'intérêt se présentait, Madame Virginie PIN s'engage à se déporter de toute délibération du conseil municipal afférente à l'affaire, y compris du débat en séance préalable à cette délibération ainsi que de toute affaire qui engendrerait un conflit avec son cabinet d'avocat ou ses clients.

## **ARTICLE 4 :**

Une ampliation du présent arrêté sera adressée à Madame Virginie PIN, 6<sup>ème</sup> Adjoint au Maire et à Madame Béatrice GRASSET, Conseillère Municipale Déléguée.

**ARTICLE 5 :**

Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Toulon est chargé de la publication et de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet du Département du Var.

Fait à TOULON en l'Hôtel de Ville, le 3 mai 2023

**Josée MASSI**  
**Maire de Toulon**



Transmis au contrôle de légalité le : 04 MAI 2023

Publié le : 04 MAI 2023

**Acte à classer****23AR33**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

**Identifiant FAST :** ASCL\_2\_2023-05-04T11-05-34.00 ( MI244880698 )**Identifiant unique de l'acte :** 083-218301372-20230503-23AR33-AR ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )**Objet de l'acte :** 23/AR33 DELEGATION DE FONCTIONS ET SIGNATURE DE MADAME VIRGINIE PIN, 6ème ADJOINT AU MAIRE**Date de décision :** 03/05/2023**Nature de l'acte :** Actes réglementaires**Matière de l'acte :** 5. Institutions et vie politique  
5.4. Delegation de fonctions**Identifiant unique de l'acte antérieur**  
:**Acte :** [23AR33 DEL. DE FCT. ET SIGN. A](#) **Multicanal :** Non  
[Mme PIN, 6ème Adjoint au Maire.PDF](#)**Groupe émetteur de l'acte :** TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 04/05/23 à 11:05

Par [DUPONT ID Stéphanie](#)

Transmis

Date 04/05/23 à 11:05

Par [DUPONT ID Stéphanie](#)

Accusé de réception

Date 04/05/23 à 11:21